

## **OPCW CSP 27**

### **Agenda item 9(d) Addressing the Threat of Chemical Weapons Use (Syria)**

Mr Chair,

I have the honour of speaking on behalf of 57 States Parties, namely Albania, Andorra, Australia, Austria, Belgium, Bosnia and Herzegovina, Bulgaria, Canada, Cook Islands, Costa Rica, Croatia, Cyprus, the Czech Republic, Denmark, Ecuador, Estonia, Finland, France, Georgia, Germany, Greece, Hungary, Iceland, Ireland, Italy, Japan, Latvia, Liberia, Liechtenstein, Lithuania, Luxembourg, Malawi, Malta, Mexico, Monaco, Montenegro, the Netherlands, New Zealand, North Macedonia, Norway, Peru, Poland, Portugal, the Republic of Korea, the Republic of Moldova, Romania, San Marino, Slovakia, Slovenia, Spain, Sweden, Switzerland, Turkiye, Ukraine, the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, the United States of America, and Uruguay.

As we mark the 25<sup>th</sup> anniversary of the entry in to force of the Convention on the Prohibition of the Development, Production, Stockpiling and Use of Chemical Weapons and on Their Destruction (“the Convention”), we, reaffirm our shared commitment to exclude completely the possibility of the use of chemical weapons anywhere, at any time, by anyone, under any circumstance.

We condemn the use of all chemical weapons by state and non-state actors during the last 25 years, including in Iraq, Malaysia, the Russian Federation, the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, and, on multiple occasions, in the Syrian Arab Republic.

In June 2018, the Conference of the States Parties (‘CSP’) acted to respond to the recent epidemic of chemical weapons attacks, including repeated cases of chemical weapons use in Syria and the failure of the Syrian authorities to declare and destroy all of its chemical weapons and chemical weapons production facilities.

In April 2021, further to the July 2020 Executive Council ('EC') Decision which responded to the OPCW Investigation and Identification Team's report that found the Syrian authorities responsible for three cases of chemical weapons use in Ltamenah on 24, 25 and 30 March 2017, the CSP again took action to uphold the provisions of the Convention. The CSP, among other things, condemned the use of chemical weapons by the Syrian Arab Republic, demanded that Syria immediately cease all use of chemical weapons and comply fully with its obligations under the Convention. We deeply regret that to date Syria has yet to fulfill the measures requested by the EC in its July 2020 Decision.

In April 2021, the OPCW's Investigation and Identification Team concluded that the Syrian authorities used chlorine as a weapon in Saraqib on 4 February 2018. We condemn the actions of the Syrian authorities and their continued obstruction of the work of the Technical Secretariat. The Syrian Arab Republic must comply with its obligations under the Convention and relevant resolutions of the UN Security Council and respect the decisions of the CSP.

We welcome the publication in January 2022 of further reports by the OPCW's Fact Finding Mission that established that toxic chemicals were used as weapons in Marea on 1 September 2015 and in Kafr Zeita on 1 October 2016. We look forward to the consideration of these cases by the Investigation and identification Team.

It is completely unacceptable nine years after acceding to the Convention, Syria's declaration still cannot be considered accurate or complete. Syria must resolve the numerous gaps and inconsistencies in its declaration and live up to its obligations as a State Party to the Convention.

We urge the Technical Secretariat to continue to strengthen its emergency response and preparedness, as well as enhancing capacity-building and investigative capabilities. We encourage all States Parties, with support from the Technical Secretariat, to continue efforts to adopt the necessary measures to fully implement the obligations under the Convention.

We underscore the importance of the provisions in Article 1 of the Convention which emphasise that States Parties must never under any circumstance transfer, directly or indirectly, chemical weapons to anyone ; and assist, encourage or induce, in any way, anyone to engage in any activity prohibited under this Convention.

We express our deep sympathy and solidarity with the victims of all chemical weapons attacks in Syria, and with their families. We reaffirm that all those responsible for the use of chemical weapons must be held accountable and be brought to justice. We welcome the exchange of relevant information between the OPCW and the International, Impartial and Independent Mechanism. We encourage all States Parties, in accordance with their national legislation, to share relevant information in cases of national prosecutions for chemical weapons-related crimes.

We call upon all States that have not yet done so to become parties to the Convention. We reaffirm our full support for the Director-General and the Technical Secretariat in fulfilling their mandates under the Convention and implementing the decisions taken by the Conference.

## **OPCW CSP 27**

### **Agenda item 9(d) Addressing the Threat of Chemical Weapons Use (Syria)**

(Traduit de l'anglais)

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de 57 États parties, à savoir l'Albanie, l'Allemagne, Andorre, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, le Canada, Chypre, le Costa Rica, la Croatie, le Danemark, l'Équateur, l'Espagne, l'Estonie, les États-Unis d'Amérique, la Finlande, la France, la Géorgie, la Grèce, la Hongrie, les Îles Cook, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Japon, la Lettonie, le Libéria, le Liechtenstein, la Lituanie, le Luxembourg, la Macédoine du Nord, le Malawi, Malte, le Mexique, Monaco, le Monténégro, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, le Pérou, la Pologne, le Portugal, la République de Corée, la République de Moldavie, la République tchèque, la Roumanie, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, la Slovaquie, la Slovénie, la Suède, la Suisse, la Turquie, l'Ukraine et l'Uruguay.

Alors que nous célébrons le 25<sup>e</sup> anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction (ci-après dénommée « la Convention »), nous réaffirmons notre engagement commun d'exclure complètement toute possibilité d'emploi d'armes chimiques en tout lieu, à tout moment, par quiconque et en toutes circonstances.

Nous condamnons l'utilisation d'armes chimiques par des États et des acteurs non-étatiques au cours des 25 dernières années, y compris en Irak, en Malaisie, en Russie, au Royaume-Uni et, à de nombreuses reprises, en Syrie.

En juin 2018, la Conférence des États parties a pris des mesures en réponse à la multiplication récente d'attaques à l'arme chimique, notamment les cas répétés d'utilisation d'armes chimiques en Syrie et l'échec des autorités syriennes à déclarer et détruire l'ensemble de leurs armes chimiques et de leurs installations de fabrication d'armes chimiques.

En avril 2021, après la décision du Conseil exécutif de juillet 2020 faisant suite au rapport de l'Équipe d'enquête et d'identification de l'OIAC qui avait établi la responsabilité des autorités syriennes dans trois cas d'utilisation d'armes chimiques à Ltamenah les 24, 25 et 30 mars 2017, la Conférence des États parties a à nouveau adopté des mesures pour faire respecter les dispositions de la Convention. Elle a, notamment, condamné l'emploi d'armes chimiques par la Syrie et exigé de celle-ci qu'elle cesse immédiatement toute utilisation de ces armes et se conforme pleinement à ses obligations en vertu de la Convention. Nous regrettons profondément que la Syrie n'ait toujours pas pris les mesures requises par le Conseil exécutif dans sa décision de juillet 2020.

En avril 2021, l'Équipe d'enquête et d'identification de l'OIAC a conclu à l'utilisation par les autorités syriennes de chlore, comme arme, à Saraqeb le 4 février 2018. Nous condamnons les actes des autorités syriennes et leur obstruction persistante au travail du Secrétariat technique. La République arabe syrienne doit se mettre en conformité avec ses obligations découlant de la Convention et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies et se conformer aux décisions de la Conférence des États parties.

Nous accueillons avec satisfaction la publication en janvier 2022 de nouveaux rapports de la Mission d'établissement des faits de l'OIAC qui ont démontré l'utilisation de produits chimiques toxiques comme armes à Marea le 1<sup>er</sup> septembre 2015 et à Kafr Zeita le 1<sup>er</sup> octobre 2016. Nous attendons avec intérêt l'examen de ces cas par l'Équipe d'enquête et d'identification.

Il est totalement inacceptable que, neuf ans après son adhésion à la Convention, la déclaration soumise par la Syrie ne puisse toujours pas être considérée comme exacte ou complète. La Syrie doit remédier aux nombreuses lacunes et incohérences de sa déclaration et se montrer à la hauteur des obligations qui lui incombent en tant qu'État partie à la Convention.

Nous appelons le Secrétariat technique à renforcer ses capacités en matière de préparation et d'intervention en cas d'urgence, ainsi que ses compétences en matière de renforcement des capacités et des moyens d'enquête. Nous encourageons tous les États Parties à poursuivre, avec l'appui du Secrétariat technique, leurs efforts pour adopter les mesures nécessaires à la pleine mise en œuvre de leurs obligations en vertu de la Convention.

Nous soulignons l'importance des dispositions de l'article 1<sup>er</sup> de la Convention qui insistent sur le fait que les États parties ne doivent jamais, en aucune circonstance, transférer, directement ou indirectement, d'armes chimiques à qui que ce soit, ni aider, encourager ou inciter quiconque, de quelque manière que ce soit, à entreprendre quelque activité que ce soit interdite en vertu de la Convention.

Nous exprimons aux victimes de toutes les attaques chimiques en Syrie, et à leurs proches, notre profonde sympathie et notre solidarité. Nous réaffirmons que toutes les personnes responsables d'utilisation d'armes chimiques doivent répondre de leurs actes et être traduites en justice. Nous nous félicitons de l'échange d'informations pertinentes entre l'OIAC et le Mécanisme international, impartial et indépendant. Nous encourageons tous les États parties à échanger, conformément à leur législation nationale, des informations pertinentes sur les poursuites engagées au niveau national portant sur des actes criminels en lien avec les armes chimiques.

Nous appelons tous les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer à la Convention. Nous réaffirmons notre plein soutien au Directeur général et au Secrétariat technique dans l'exercice de leurs mandats découlant de la Convention et dans la mise en œuvre des décisions adoptées par la Conférence des États parties.